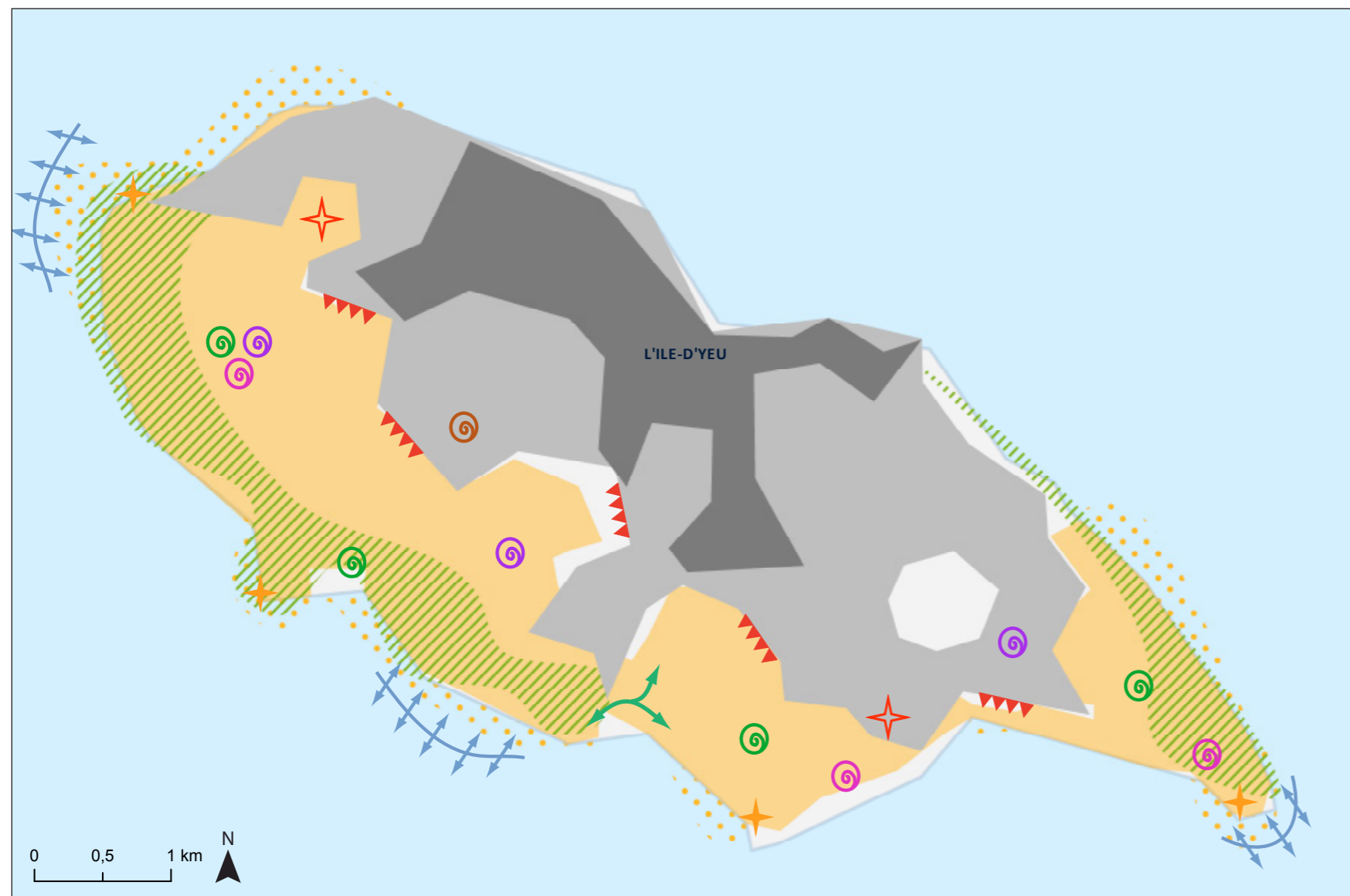
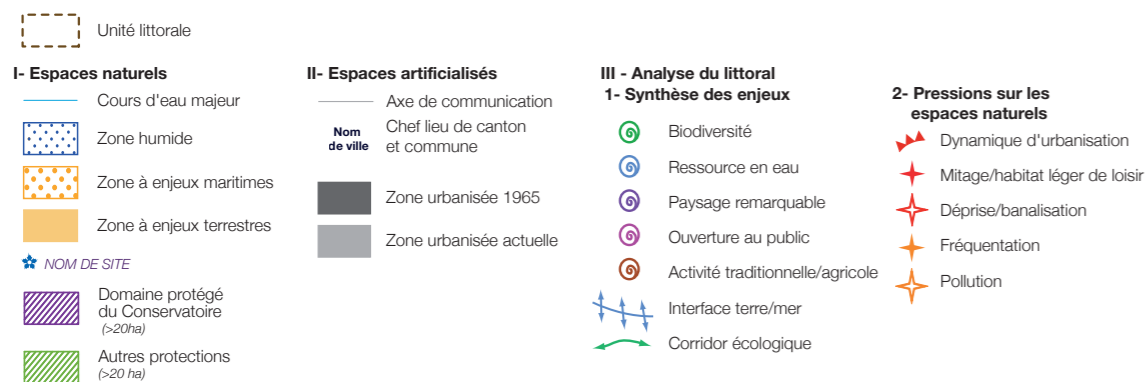


Ile d'Yeu



ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



Contexte

D'une superficie de 23 km² et d'un linéaire côtier de 40 km, l'île d'Yeu est un joyau de la côte vendéenne du fait de ses paysages insulaires à caractère sauvage. Cependant de profondes mutations et une urbanisation importante ont, en une quarantaine d'années, transformé profondément le paysage de l'île qui s'est fortement urbanisé.

Enjeux : un capital paysager insulaire convoité

Diverses ambiances traversent l'île, notamment des paysages remarquables : estran rocheux et plateau agricole au sud, et dunes et bocage arrière dunaire au nord-est.

A la suite des inventaires, un ensemble de protections et « d'inscriptions » assure la protection du patrimoine floristique et avifaunistique de l'île : ZNIEFF, réseau Natura 2000, espaces remarquables de la loi littoral, Espaces boisés classés, site classé sur la côte sud...

L'espace maritime avec son estran est lui aussi concerné par ces protections, du fait de son intérêt marin et ornithologique : oiseaux migrateurs et autres oiseaux d'eau, notamment des espèces pélagiques fréquentent le rivage. L'espace marin



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

est régulièrement fréquenté par deux espèces dites d'intérêt communautaire : le Grand Dauphin et le Marsouin commun.

Pressions : une dynamique territoriale anthropique fragilisant le paysage

Alors que jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, la vie sur l'île était rythmée par l'économie de l'agriculture, et par la pêche, c'est aujourd'hui le tourisme accompagné par une pêche plus intensive qui dynamise l'île. Cette métamorphose n'est pas sans conséquences sur les paysages traditionnels agricoles qui sont sous la menace de l'urbanisation progressive par des résidences secondaires qui fragilisent les espaces naturels, même remarquables. Celle-ci est aussi à l'origine de la spéculation foncière et de la déprise agricole, notamment sur les secteurs de landes, mettant en péril les habitats fréquentés par l'avifaune. Aussi, les nombreux usages sur le plateau rocheux de l'île (pêche, plongée, plaisance, nautisme, transport maritime, ...) augmentent la fréquentation et fragilisent les habitats de frayères, d'abris et de nourriceries (récifs d'Hermelles, herbiers à Zostères) et des espèces d'algues (39 espèces) ou d'une flore méditerranéenne spécifiques (Lithophyllum lichenoides).

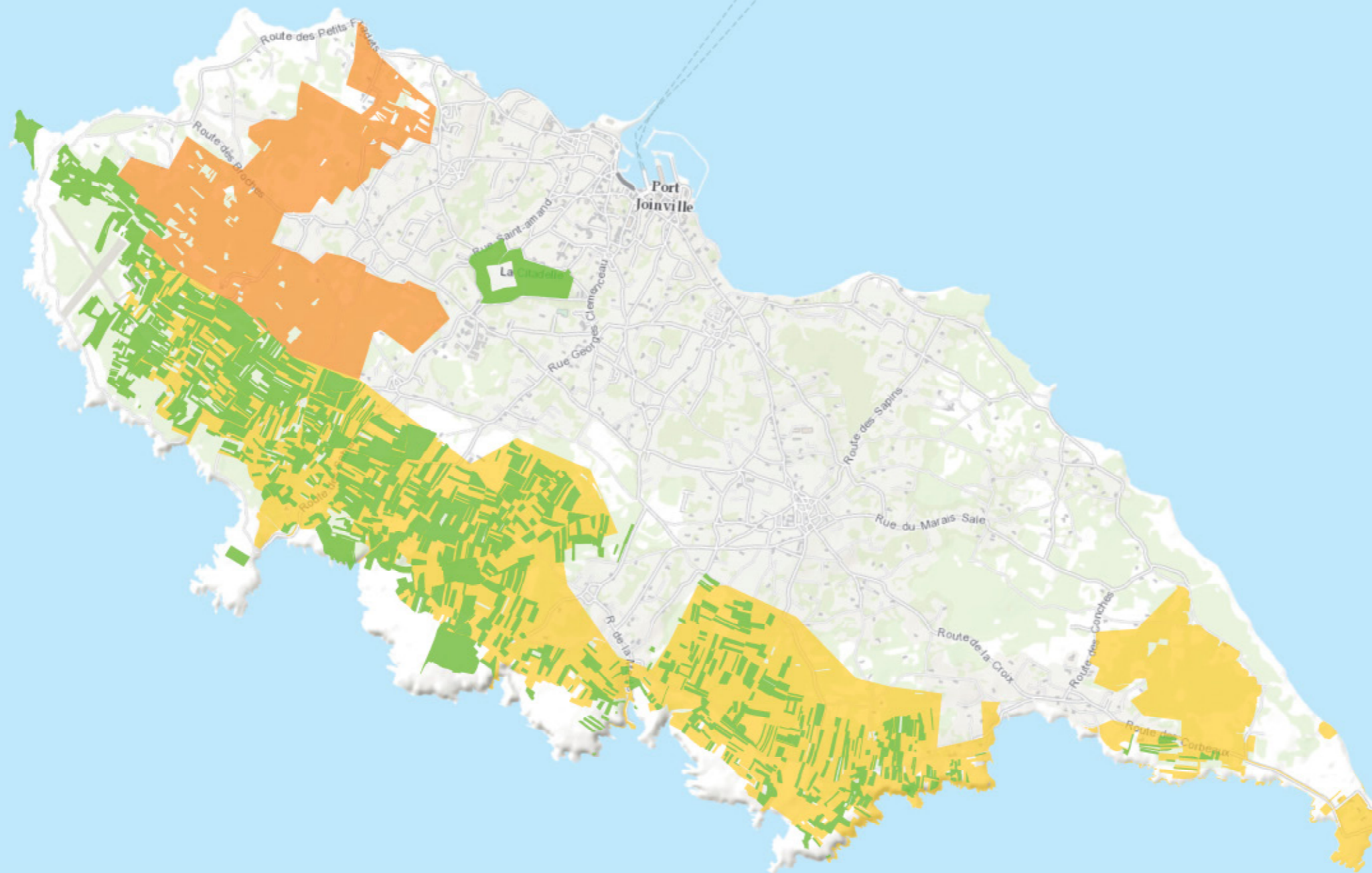
Partenariats

Eloignée à 10 milles du rivage vendéen, le Conservatoire n'a pas engagé d'intervention sur le territoire de l'île. La protection de l'île est assurée par, un classement au titre des sites de l'ensemble de la côte nord et par une intervention foncière active du Conseil départemental qui a classé en zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles l'ensemble des landes de la côte sauvage. Cette intervention a déjà permis d'acquérir plus de 200 ha en complément des propriétés de la Commune qui possédait la frange côtière.


Orientations stratégiques

Le Conservatoire interviendra en complémentarité du Département de Vendée. Ainsi, le Conservatoire souhaite prioriser son intervention majoritairement sur les espaces situés à l'ouest autour du grand phare, en leur maintenant une vocation d'agriculture extensive.


Département	Vendée
Nombre de sites	0
Surface protégée par le Conservatoire	0 ha
Surface acquise par le Conservatoire	0 ha
Surface des périmètres autorisés	0 ha
Surface terrestre de l'unité littorale	2 380 ha
Surface totale des zones d'intervention	160 ha
Surface des zones d'intervention terrestre	160 ha
Surface totale des zones de vigilance	350 ha
Surface des zones de vigilance terrestre	350 ha




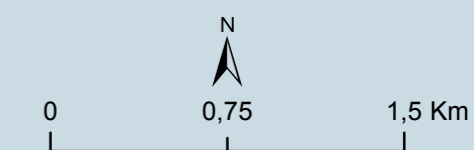
Situation au 1er janvier 2015

 Espace naturel sensible

Zonage stratégique

 Zone d'intervention

 Zone de vigilance



- ¹ *Domaine public maritime, fluvial ou lacustre*
- ² *Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier*
- ³ *CEN, autre association*
- ⁴ *Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion*